

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2024

7 milliards d'euros financés par les Caf pour les équipements et services aux familles en 2024

Adopté en décembre 2023 par le Conseil d'Administration de la Cnaf, le budget 2024 du Fonds national d'action sociale de la branche Famille de la Sécurité sociale dépasse désormais les 7 milliards d'euros. Cette hausse de plus de 6% (420 millions d'euros) est le fruit de la [Convention d'objectifs et de gestion \(Cog\)](#) conclue entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales pour la période 2023-2027, qui prévoit de poursuivre le développement de services de proximité pour les familles en tout point du territoire et de soutenir davantage les équipements existants pour garantir leur pérennité.

Une revalorisation générale pour soutenir financièrement le fonctionnement des services aux familles

En 2024, les Caisses d'allocations familiales accroissent leurs financements en direction des équipements et services aux familles. Ainsi, les relais petite enfance, les centres de loisirs et espaces jeunes, les services de soutien aux parents connaissent une hausse du montant de leur subvention de +3,39%. Cette revalorisation générale, supérieure à la prévision d'inflation du projet de loi de finances 2024 (+2,6%), doit permettre de soutenir financièrement le bon fonctionnement des équipements et de garantir une offre de qualité pour les familles et leurs enfants.

Des hausses de financements ciblées pour répondre à des enjeux sectoriels forts

La Prestation de service unique (Psu), le financement de base de l'activité des crèches, est revalorisée de +3,5%, soit 253 millions d'euros supplémentaires consacrés à la qualité de l'accueil de la petite enfance. Cette hausse intervient après une revalorisation de +6,71% en 2023 et de +5% en 2022, et témoigne de la contribution notable des Caf au projet de service public de la petite enfance. La Cnaf prévoit également de majorer ses financements pour accompagner les hausses de salaires qui doivent progressivement se mettre en place afin d'augmenter l'attractivité des métiers.

Les secteurs de l'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) et les foyers de jeunes travailleurs, voient leurs financements majorés de manière spécifique, atteignant jusqu'à 10% de hausse, pour les accompagner dans la revalorisation nécessaire des grilles de rémunération de leurs professionnels.

Par ailleurs, les services d'aide et d'accompagnement qui interviennent au domicile des parents pour les aider dans leur quotidien à faire face à un évènement fragilisant (une grossesse, une naissance ou une adoption, une séparation, une maladie, un décès, une recomposition familiale) voient leurs financements versés par les Caf augmenter, en particulier pour mieux financer les accompagnants éducatifs et sociaux. En parallèle, le barème de ces services est revu à la baisse pour réduire leur coût pour les familles.

Pour Isabelle Sancerni, présidente du Conseil d'administration de la Cnaf : « *le soutien renforcé des Caf aux équipements pour les familles est une nécessité, car nous avons besoin d'attirer de nouveaux professionnels pour les faire fonctionner correctement et garantir la qualité du service rendu à nos allocataires et bénéficiaires, dans tous les champs de notre action.* »

Pour Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf, « *ce budget en forte hausse conforte le rôle majeur des Caf en matière de développement local, et permet d'aider nos partenaires à faire face au contexte inflationniste et d'attractivité des métiers.* »

Le barème 2024 des aides financières des Caf pour leurs partenaires est [en ligne](#) sur le site Caf.fr

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.